

COMMUNE DE LAROQUE D'OLMES

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE LEGALEMENT CONSTITUEES SUR
LA COMMUNE**

Nom officiel de la servitude	Code	Référence du texte législatif	Acte d'institution	Service responsable
Servitude de protection des monuments historiques. Eglise du Saint Sacrement	AC 1	Loi du 31.12.1913 modifiée et complétée. Loi du 02.05.1930 (art. 28) modifiée par l'article 72 de la loi n° 83.8 du 07.01.1983 Loi n° 79.1150 du 29.12.79 complétée.	Inv. Monuments historiques : 17/12/2001	Service territorial de l'architecture et du patrimoine Préfecture 4 , rue de la Préfecture 09 007 Foix Cedex 05.34.09.36.21
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	PM 1	Lois des 22 juillet 1987, 3 janvier 1992, 2 février 1995, décret du 5 octobre 1995.	Arrêté préfectoral du 13/05/2013	DDT – SER 10, rue des Salenques BP 10102 09007 – FOIX Cedex
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz : - Mirepoix _Mirepoix Sud _ Laurabuc _ Mirepoix _ Mirepoix Sud _ Rieucros	I3	Arrêté ministériel du 05 mars 2014		TIGF 40, avenue de l'Europe CS 20522 64010 PAU CEDEX
Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	T7	Code des transports Art L.6352-1 et code de l'aviation civile Art R.244-1 D.244-2 à D.244-4	Arrêté du 07/06/2007 et 25/07/1990	DGAC / SNIA SO Pôle de Bordeaux Aéroport bloc technique TSA 85002 33688 Mérignac cédex

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN ANNEXE DES SERVITUDES :

Zone de bruit des infrastructures routières		AP du 13/05/2013		D.D.T Service Biodiversité Environnement 10 rue des Salenques 09000 Foix
---	--	------------------	--	--

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.